

Sixièmes journées d'études
Les évaluations de projets internationaux de formation

Evaluation du PTEF
(Projet de transformation de l'Ecole supérieure d'agriculture de Nabong
en Faculté d'agriculture et des forêts)

Christian Dessallien – Expert indépendant

Rappel des grandes lignes du PTEF

Dans le cadre d'un projet global de rationalisation de l'enseignement supérieur, **les Autorités laotiennes ont créé une Université nationale**. Différents bailleurs de fonds ont participé à ce grand projet et la France, du fait des efforts déjà déployés en faveur de l' Ecole Supérieure d'Agriculture de Nabong (ESAN), a été particulièrement sollicitée pour contribuer à la transformation de cette école en faculté d'agriculture et des forêts. C'est l'objet du PTEF.

Un antécédent : le Projet franco-lao d'assistance à l'ESAN

Dans le cadre de la formation des techniciens supérieurs, le Ministère français des affaires étrangères a financé, de 1993 à 1996, un programme d'appui à l'Ecole supérieure d'agriculture de Nabong, une école technique dépendant du Ministère de l'agriculture et des forêts, qui a permis de réaliser des séminaires courts de formation dans les domaines agronomiques et agro-économiques, de contribuer à l'organisation des stages de fin d'études des étudiants, de participer à l'amélioration des travaux pratiques de chimie, de pédologie et de biologie végétale, d'introduire un enseignement en micro-informatique, de renforcer le centre de documentation et les activités de traduction et de publication.

Les fonds de ce projet, 3,9 millions de francs français, étaient délégués par le MAE à la CFD pour leur mise en œuvre et le Comité de Coopération avec le Laos coordonnait les actions entreprises auxquelles d'autres partenaires ont contribué (Ministère français de la coopération, Ministère français de l'agriculture et de la pêche, Conseil régional de la Sarthe, Lycée agricole du Mans).

L'étude de faisabilité

Une étude de faisabilité relative à la transformation de l'ESAN en faculté, financée par le Ministère français des affaires étrangères, a été confiée au CCL. Elle a été réalisée du 8 au 20 août 1995 par le professeur Marc Dufumier de l'INA P-G. Le rapport, établi à l'issue de cette étude, indiquait que la première rentrée universitaire était programmée pour septembre 1996 et que, compte tenu des deux années d'études fondamentales prévues, l'ouverture de la Faculté d'agriculture devrait se situer en septembre 1998. Il recommandait de retarder ces dates d'une ou deux années pour laisser le temps de former les professeurs nécessaires. L'étude recommandait également qu'une division des étudiants entre orientations littéraires et scientifiques soit effectuée dès la première année d'études fondamentales à l'Université.

Les besoins en cadres supérieurs agricoles étaient évalués succinctement, sur la base du souhait exprimé par les Autorités lao de pouvoir disposer d'un cadre de niveau maîtrise (BSc) par district dans chacun des quatre principaux domaines (agriculture, élevage, forêt et irrigation) soit 524 cadres au total. A ce nombre s'ajouterait un nombre équivalent de cadres de même niveau pour les services centraux et provinciaux, la recherche, les projets de développement et les établissements de

formation. Il était estimé, en conséquence, que le secteur public serait en mesure d'absorber environ 1.000 cadres supérieurs agricoles de niveau maîtrise (BSc), dont près de 600 dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage. En tenant compte du nécessaire renouvellement d'une partie de ces cadres supérieurs agricoles (accomplissant une carrière de 30 ans) et de la demande croissante du secteur privé, l'auteur jugeait raisonnable de prévoir pour la Faculté d'agriculture et des forêts des promotions de 30 à 35 étudiants pour l'agriculture et l'élevage et de 50, compte tenu des besoins dans les secteurs de la forêt et de l'irrigation.

Par ailleurs, l'auteur jugeait souhaitable le maintien des cycles actuels de formation des techniciens supérieurs (70 par an à Nabong dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage), notamment pour le recyclage des cadres moyens publics.

L'étude de faisabilité rappelait **les infrastructures et les équipements** de l'Ecole Supérieure d'agriculture de Nabong et signalait les lacunes à combler (absence de ligne téléphonique, des circuits électriques internes à réaménager, une acoustique médiocre dans le grand amphithéâtre, et l'absence d'équipements audiovisuels, absence de dispositif de lutte contre l'incendie, des équipements presque inexistantes pour les laboratoires de biologie animale et végétale, absence de laboratoire de langues, seulement 7 micro-ordinateurs dans la salle informatique, des équipements didactiques audiovisuels à compléter, des équipements bureautiques insuffisants, une bibliothèque sans micro-ordinateur ni photocopieuse).

A l'époque de l'étude de faisabilité, l'école comptait **21 enseignants de niveau universitaire** (11 de niveau maîtrise, 7 de niveau master et 3 docteurs) et des techniciens capables d'encadrer certains travaux pratiques. Le manque de professeurs qualifiés dans certaines disciplines fondamentales constituait la principale contrainte pour une transformation de cette école en faculté. Ainsi, l'étude de faisabilité relevait-elle que **l'ESAN manquait de professeurs** en 1995 dans les domaines de l'écologie agricole, de la génétique (végétale et animale), des systèmes de culture, de la nutrition humaine, de l'agrostologie et des cultures fourragères, des systèmes d'élevage, de l'économie rurale, des systèmes de production agricole, des systèmes agraires et du développement agricole.

Il était souligné que les enseignants universitaires doivent être aussi des chercheurs capables d'innover et de faire progresser leurs connaissances, ce qui impliquait que la future faculté soit capable de développer des programmes de recherche. Par ailleurs, **le problème du très faible niveau de rémunération du corps enseignant** (entre 35 et 70 USD par mois) était souligné comme un frein à leur mobilisation pour des activités de documentation et de recherche non rémunérées.

L'étude de faisabilité proposait **l'ébauche d'un cursus universitaire** pour l'agriculture et l'élevage, conçu pour former de jeunes agronomes capables d'analyser et de comprendre la complexité des situations agraires, de maîtriser les techniques agricoles et de raisonner leur emploi, d'échanger avec les agriculteurs, de comprendre les conditions du développement agricole et de maîtriser les interventions à mettre en œuvre pour transformer l'agriculture. L'orientation proposée reposait sur (i) une spécialisation très progressive des étudiants entre l'agronomie et la zootechnie afin que les diplômés soient capables de comprendre les multiples relations agriculture-élevage qui marquent de l'agriculture paysanne laotienne et sur (ii) l'acquisition d'une solide formation dans les disciplines de synthèse (écologie, économie, développement agricole), en vue de développer les capacités d'analyse et de compréhension de la complexité des systèmes agraires.

Un projet de coopération en vue de **préparer** la transformation de l'ESAN en faculté d'agriculture concluait l'étude de faisabilité. Ce projet reposait sur l'hypothèse que l'intégration entre agriculture, élevage, forêt et irrigation n'interviendrait qu'après une période préparatoire de 3 ans, période pendant laquelle le projet préparerait l'ESAN à devenir une faculté et à dispenser un enseignement de niveau maîtrise (BSc) dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage. Le projet comportait (1) une assistance à la formation des enseignants, sous forme de séminaires courts de formation au

Laos, de missions de professeurs visitant, de formation à l'étranger (stages, formations longues et voyages d'études), de formation par la recherche, (2) des aménagements et équipements des installations existantes (amphithéâtre et salles de cours, laboratoires, bureautique et communication, sécurité), (3) une assistance technique (trois volontaires pour couvrir les domaines de l'agronomie générale, de la zootechnie, de l'économie et du développement agricole). La durée proposée était de trois ans et le budget nécessaire estimé à 8,165 MF auquel s'ajouteraient éventuellement des bourses de formation en France accordées par le MAE français.

La définition du projet

L'évaluation a priori du projet a été réalisée du 28 mars au 9 avril 1996 par une équipe de la Caisse française de développement, (AFD aujourd'hui) avec l'appui des responsables lao et français du Projet franco-lao d'assistance à l'ESAN qui était alors en activité.

Trois objectifs sont fixés au projet à venir :

- 1- Aider l'ESAN à se transformer en Faculté d'agriculture et des forêts, en terme de ressources humaines et d'environnement scientifique, logistique et de communication ;
- 2- Appuyer la nouvelle Faculté dans la conception et la mise en œuvre de son projet d'établissement et de son organisation générale ;
- 3- Appuyer la Faculté dans la mise en œuvre d'une formation d'ingénieurs polyvalents. Les orientations du cursus universitaire de niveau maîtrise à mettre en place sont précisées. Elles correspondent à l'ébauche de cursus décrite dans l'étude de faisabilité (voir ci-dessus).

Il est précisé que la réalisation de ces trois objectifs ne peut s'envisager qu'au travers de programmes à "moyen – long terme" dont le projet proposé ne constitue qu'une première phase de trois ans.

Ce projet doit se concrétiser au travers de quatre thèmes d'application qui en constituent le **contenu** :

1) Assistance à la formation des enseignants : Dans ce domaine, le projet prévoit des **formations supérieures longues** "classiques" pour diplômer au niveau 3^{ème} cycle certains enseignants de la FAF (DEA, DAA, DESS, ...), des **formations en binôme** pour créer un cours ou un module de formation, des **formations continues de court durée**, pour perfectionner les enseignants dans de nouvelles techniques, des **séminaires de formation** pour des échanges et l'approfondissement de thèmes de synthèse, de la **formation par la recherche** pour permettre aux enseignants de la FAF de réaliser des protocoles expérimentaux et d'en publier les résultats, des **formations en langues étrangères** pour favoriser l'ouverture sur le niveau international, des **voyages d'études** pour comparer différents systèmes de formation et de recherche et suivre les stages pour constater sur le terrain les résultats de l'enseignement dispensé.

A ce niveau il est précisé que le relèvement du niveau des enseignants n'aura un impact durable que dans le cadre de la poursuite de la réforme de la fonction publique, notamment grâce aux revalorisations salariales prévues pour le personnel qualifié.

2) Création d'outils pédagogiques : Dans ce domaine il est prévu des traductions en langue lao de documents scientifiques, la création de manuels en langue lao à partir de travaux de recherche et de synthèses bibliographiques, l'édition de documents, l'abonnement à des revues scientifiques internationales et l'augmentation du fonds documentaire.

3) Appui à l'Université nationale lao pour l'organisation de la FAF : Cet appui a trois composantes, (1) la réalisation d'une étude sur les besoins d'enseignement supérieur agricole au Laos, dont les résultats doivent permettre aux Autorités lao de déterminer l'avenir à réserver à la

formation de techniciens supérieurs de Nabong, (2) un appui d'experts en mission courte pour l'harmonisation des cursus universitaires et des méthodes pédagogiques associées et (3) un voyage d'étude des responsables de l'UNL en France pour connaître le concept employé dans les établissements français d'enseignement supérieur agricole.

4) Aménagements et équipements : Dans ce domaine il est prévu des équipements pédagogiques pour l'amphithéâtre, les salles de cours, la salle d'informatique, le laboratoire de langues, les laboratoires de biologie végétale et de biologie animale, des équipements agricoles pour les ateliers de production, un minibus navette pour améliorer la liaison avec Vientiane et les autres facultés de l'UNL, la remise en état du système électrique, du système d'adduction d'eau, du système d'évacuation des eaux usées, de petites améliorations d'infrastructures, la construction de sanitaires pour les étudiants et de logements pour les enseignants, enfin, le goudronnage de la route d'accès à Nabong depuis la Nationale 13. Il est à noter que l'évaluation a priori n'a pas pris en compte des besoins d'amélioration des dortoirs des étudiants et du réseau d'irrigation sur le périmètre de l'exploitation agricole.

L'aide mémoire d'évaluation ex-ante fournit en annexe **une description précise, des coûts prévisionnels et des résultats à atteindre** par type d'activité. Cette description constitue encore aujourd'hui la base de référence pour l'opérateur responsable de la réalisation du projet.

Le **financement** sera assuré par le budget lao pour 3,184 MF (soit 20,5% du total), le Ministère français des affaires étrangères pour 1,918 MF (soit 12,3%) et la CFD pour 10,450 MF accordés sous forme de subvention. Un budget détaillé par type d'activité, action, année et source de financement est fourni en annexe de l'aide mémoire écrit à l'issue de cette mission d'évaluation. Les montants financiers proposés par type d'activité seront repris dans la Convention de financement (voir point suivant) et le détail des contributions prévues de l'AFD sert de référence à l'opérateur pour le suivi budgétaire du projet (voir section 6 ci-dessous). Toutefois, la part MAE n'est plus valorisée dans la convention de financement ni dans le suivi budgétaire du projet.

Enfin, l'aide mémoire propose, pour un bon déroulement du projet, une condition préalable à la prise en considération du projet : la confirmation du choix du site de Nabong pour la Faculté d'agriculture et des forêts. Il propose également des conditions suspensives et des engagements particuliers qui ont été repris dans la convention de financement (voir point suivant ci-après).

Le projet signé

La Convention de financement relative au PTEF a été signée le 30/12/96 par la République démocratique populaire lao et par la Caisse française de développement (aujourd'hui l'AFD). Elle prévoit la mise à la disposition d'une subvention de 10,45 MF pour la réalisation du projet de transformation de l'Ecole supérieure d'agriculture de Nabong en Faculté d'agriculture et des forêts, avec une date limite d'utilisation des fonds fixée au 31/12/2000. A noter qu'ultérieurement, le contrat d'assistance technique a été prolongé jusqu'au 30 décembre 2000 (avenant du 21 février 2000) et la date limite de mobilisation des fonds a été reportée au 31 décembre 2002.

La Convention prévoit l'**organisation** suivante :

- maîtrise d'ouvrage : CIC, déléguée à l'UNL,
- maîtrise d'œuvre : Faculté d'agriculture et des forêts,
- appui à la maîtrise d'œuvre : Institut national agronomique de Paris-Grignon (INA P-G),
- appui à la maîtrise d'œuvre délégué : Comité de Coopération avec le Laos (CCL) qui fournira trois experts chargés de mettre en œuvre l'ensemble des actions et d'assurer un appui à l'enseignement de l'économie rurale, des systèmes de production végétale et des systèmes de production animale, en formant un enseignant et un assistant dans chacun de ces trois domaines.

La **durée** du projet est de trois ans correspondant à une période de préparation de deux ans et à une première année de fonctionnement de la nouvelle Faculté (année scolaire 1999-2000). Le projet a été

prolongé jusqu'à fin décembre 2000, en ce qui concerne le contrat d'assistance technique. La date limite de mobilisation des fonds a par ailleurs été fixée par avenant au 30 décembre 2002, pour tenir compte des durées des formations d'enseignants en cours à l'Université Kasetsart de Bangkok.

Le **plan de financement** prévoit un co-financement du budget lao et de la CFD pour les montants indiqués dans le tableau suivant :

(en francs français)	RDP Lao	CFD
Formation des enseignants	50.000	3.013.000
Outils pédagogiques	-	234.000
Appui à l'UNL pour l'organisation de la Faculté	-	741.000
Aménagements et équipements	578.000	2.752.000
Fonctionnement	2.322.000	492.000
Assistance technique	-	2.310.000
Divers et imprévus	234.000	574.000
Appuis de l'INA P-G		334.000
TOTAL	3.184.000	10.450.000

En complément, il est prévu que le Ministère français des affaires étrangères financera des bourses de formation diplômante pour des enseignants de la Faculté et la prise en charge d'une section de langue française (mais cet apport ne fait pas l'objet d'une évaluation financière dans la Convention).

Le versement de la subvention de la CFD est subordonné aux **conditions suspensives** suivantes :

- Accord des Autorités lao pour prendre la décision relative à la suppression ou au maintien de la formation de techniciens supérieurs à Nabong, conformément aux conclusions d'une étude sur les besoins de formation de techniciens supérieurs agricoles, et respect de cet accord;
- Signature, par les Autorités lao, d'une convention d'appui à la maîtrise d'œuvre avec un groupement composé de l'INA P-G et du CCL dans lequel l'INA P-G est reconnu chef de file.

Par ailleurs, la RDP lao s'engage à créer une section d'enseignement de la langue française au sein de la Faculté d'agriculture et des forêts (FAF) de Nabong, à faire détacher par le Ministère de l'éducation deux enseignants lao ayant une pratique courante de la langue française auprès de la FAF, à prendre en charge au titre du budget national les salaires des enseignants, le fonctionnement courant de la FAF et une partie des investissements, conformément au plan de financement ci-dessus.